

ARRÊTÉ

N°556/2024/PM

Département :
PYRENEES ATLANTIQUES
Canton :
USTARITZ VALLES NIVE ET NIVELLE
Commune :
ASCAIN

CHANGEMENT SENS CIRCULATION

Chemin Ansorlua

Le Maire de la Commune d'Ascaïn,
Vu les articles L2212-2 et suivants, L 2213-1 et L.2213-6 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la route notamment ses articles R 130-10,
Vu le code pénal notamment l'article R610-5,
Vu l'article L511-1 du CSI
Vu le règlement sanitaire départemental, article 99
Vu l'arrêté interministériel du 24.11.1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
Vu l'arrêté favorable de Monsieur l'Ingénieur Subdivisionnaire du Service de l'Équipement,

Considérant l'organisation de la « Pastore Lore » et son afflux important de piétons au centre-ville d'Ascaïn,

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique justifie pleinement une limitation,

ARRÊTÉ

Article 1 : Le sens de circulation à tous les véhicules, chemin Ansorlua à Ascaïn, depuis la route des carrières jusqu'à la rue Etxezaharreta sera autorisé le dimanche 13 octobre 2024 de 9 heures 45 à 13 heures. Le sens de circulation allant de la rue Etxezaharreta jusqu'au chemin Ansorlua sera toujours autorisé à tous véhicules.

Article 2 : Par dérogation aux prescriptions de l'article 1, la section de voie susnommée, pourra être utilisée par les véhicules des médecins, des ambulances, de police de secours et de lutte contre l'incendie ainsi que des véhicules de collecte des déchets de l'agglomération sud Pays basque.

Article 3 : Les panneaux de signalisation et déviations nécessaires seront placés pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché et publié dans les conditions réglementaires habituelles. Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Pée sur Nivelle et les Gardiens de la Police Municipale pluri-communale de ST PEE-ASCAIN seront chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles.

Fait à Ascaïn, le 27 septembre 2024
Monsieur le maire
Jean-Louis FOURNIER

